

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 814

20 août 2005

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| ABF Hyde Park Investments & Co SNC, Luxembourg | 39027 | Mondiala Technology Europe S.A., Wiltz | 39049 |
| ABF Hyde Park Investments & Co SNC, Luxembourg | 39029 | Mondiala Technology Europe S.A., Wiltz | 39050 |
| ABF Hyde Park Investments, S.à r.l., Luxembourg | 39046 | Montalcino Finances S.A., Luxembourg | 39041 |
| ABF Hyde Park Investments, S.à r.l., Luxembourg | 39048 | N&W Finance Company (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg | 39067 |
| ARBED S.A., Luxembourg | 39056 | Navigo S.A., Luxembourg | 39059 |
| Banyan S.A., Luxembourg | 39071 | Netco Industries S.A., Luxembourg | 39055 |
| Boissons Heintz S.A., Hosingen | 39067 | O3-Lux AG, Weiswampach | 39052 |
| Captiva Capital, S.à r.l., Luxembourg | 39029 | Ober und Reiter, G.m.b.H., Bettembourg | 39042 |
| Cauchemont Holding S.A., Crendal | 39034 | PFO Technic S.A., Diekirch | 39052 |
| Cogesor S.A., Diekirch | 39040 | Procon Assets Holding S.A., Luxembourg | 39053 |
| DLC et Cie S.A., Wincrange | 39054 | Pyramidon A.G., Leithum | 39054 |
| Efac S.A.H., Luxembourg | 39026 | Saint Paul S.A., Luxembourg | 39055 |
| Eifel-Haus Luxembourg S.A., Luxembourg | 39032 | Schenk Luxembourg S.A., Weiswampach | 39032 |
| Eifel-Haus Luxembourg S.A., Luxembourg | 39033 | Sculptor Investments, S.à r.l., Luxembourg | 39051 |
| Eraorafin Holding S.A., Luxembourg | 39056 | Société Européenne de Développement Commercial S.A., Luxembourg | 39031 |
| Finbra S.A., Luxembourg | 39067 | SPE 2 Berlin, S.à r.l., Luxembourg | 39044 |
| Fleurs du Monde, S.à r.l., Luxembourg | 39029 | SPE 2 Berlin, S.à r.l., Luxembourg | 39045 |
| Gem Shipping S.A., Luxembourg | 39050 | Stardon Investments (Edinburgh Grosvenor), S.à r.l., Luxembourg | 39059 |
| Ghana S.A., Luxembourg | 39057 | Supermarché Massen S.A., Wemperhardt | 39055 |
| Helit Investments S.A., Luxembourg | 39043 | Sypal GIE, Groupement pour la promotion et la gestion des systèmes de paiement au Luxembourg, Luxembourg | 39040 |
| Helit Investments S.A., Luxembourg | 39043 | Taara-Stiftungsfonds | 39026 |
| Helit Investments S.A., Luxembourg | 39043 | Techniparts, S.à r.l., Luxembourg | 39051 |
| Homi Europe, S.à r.l., Luxembourg | 39068 | Techniparts, S.à r.l., Luxembourg | 39052 |
| Icrem Holding A.G., Diekirch | 39057 | The Carousel Picture Company, S.e.c.s., Ueber-syren | 39054 |
| Ilyoson S.A.H., Luxembourg | 39071 | Tripode One S.A., Rodange | 39065 |
| Intercascade, S.à r.l., Luxembourg | 39053 | Tripode One S.A., Rodange | 39066 |
| Ironlux S.A., Luxembourg-Kirchberg | 39068 | UBS Sector Portfolio Management Company S.A., Luxembourg | 39026 |
| ITXC IP Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 39065 | UBS Sector Portfolio Management Company S.A., Luxembourg | 39026 |
| Lafin S.A., Luxembourg | 39072 | Vickin S.A.H., Luxembourg | 39066 |
| Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg | 39031 | Vivaro Holdings S.A., Strassen | 39034 |
| Lunasun S.A., Luxembourg | 39056 | World Investment Opportunities Funds, Sicav, Luxembourg | 39071 |
| Melt Agroservice S.C., Sprinkingen | 39058 | World Investment Opportunities Funds, Sicav, Luxembourg | 39072 |
| MLR Promotions, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 39030 | ZML Investments, S.à r.l., Luxembourg | 39065 |
| Mobile4Less S.A.H., Luxembourg | 39068 | | |
| Mobile4Less S.A.H., Luxembourg | 39068 | | |
| Mondiala Technology Europe S.A., Wiltz | 39048 | | |
| Mondiala Technology Europe S.A., Wiltz | 39048 | | |
| Mondiala Technology Europe S.A., Wiltz | 39049 | | |
| Mondiala Technology Europe S.A., Wiltz | 39049 | | |

TAARA-Stiftungsfonds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement Allgemeiner und Besonderer Teil betreffend den Fonds TAARA-Stiftungsfonds, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 9. August 2005 unter der Referenz LSO-BH03027 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

(073271.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

EFAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.554.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Signature.

(029124.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

**UBS SECTOR PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. UBS LIFE VISION FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.025.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 mars 2005

- Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006:

- * M. Andreas Jacobs;
- * M. Mario Cueni;
- * M. Gilbert Schintgen;
- * M. Gerhard Fusenig;
- * M. Aloyse Hemmen.

- Est réélu réviseur d'entreprise pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006:

* PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour UBS LIFE VISION FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

C. Nilles / I. Asseray

Associate Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030195.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

**UBS SECTOR PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. UBS LIFE VISION FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.025.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BD01290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour UBS LIFE VISION FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

C. Nilles / I. Asseray

Associate Director / Director

(030196.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

ABF HYDE PARK INVESTMENTS & Co SNC, Société en nom collectif.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 96.924.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of the partnership ABF HYDE PARK INVESTMENTS & Co SNC, Offene Handelsgesellschaft (Société en nom collectif), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, established by a deed received by the undersigned notary, on November 11, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1298 dated December 5, 2003, whose articles have been amended by a deed received by the undersigned notary, on December 10, 2003, published in the Mémorial C number 101 on January 26, 2004, and amended by a deed received by the undersigned notary on October 28, 2004, published in the Mémorial C number 31 dated January 12, 2005 («the Partnership»).

The extraordinary general meeting was opened at 5.45 p.m. by Mr. Claude Erpelding, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman and appointing Mrs. Sylvie Scheer, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appointed as scrutineer Maître Michel Bulach, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the partners or by the proxy holders representing the partners, and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the partners representing the full amount of the partnership's capital of seventy-eight million two hundred ninety thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 78,290,600.-) were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Resolution that the first financial year of the Partnership, which began on the eleventh day of November two thousand and three, date of establishment of the Partnership, terminated on the eighteenth day of September two thousand and four.

2. Change of the opening and closing dates of the financial year of the Partnership so that it shall henceforth begin on the sixteenth day of March of each year and shall terminate on the fifteenth day of March of the following year, with the exception of the current financial year, which began on the nineteenth day of September two thousand and four and shall terminate on the fifteenth day of March two thousand and five.

3. Amendment of Article 17 of the Articles of Association of the Partnership to reflect the above resolution.

4. Miscellaneous.

The meeting having approved the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolved that the first financial year of the Partnership, which began on the eleventh day of November two thousand and three, date of establishment of the Partnership, terminated on the eighteenth day of September two thousand and four.

Second resolution

The partners' meeting resolved to change the opening and closing dates of the financial year of the Partnership so that it shall henceforth begin on the sixteenth day of March of each year and shall terminate on the fifteenth day of March of the following year, with the exception of the current financial year, which began on the nineteenth day of September two thousand and four and shall terminate on the fifteenth day of March two thousand and five.

Third resolution

The partners' meeting resolved to amend Article 17 of the Articles of Association of the Partnership so as to reflect the said change, as follows:

«The Partnership's financial year shall begin on the sixteenth day of March of each year and shall terminate on the fifteenth day of March of the following year.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Partnership, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundfünf, am fünfzehnten März.

Vor uns Maître Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, Großherzogtum Luxemburg.

Versammelte sich eine ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft ABF HYDE PARK INVESTMENTS & Co SNC, Offene Handelsgesellschaft (Société en nom collectif), mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxemburg, 69A, boulevard de la Pétrusse, gegründet infolge einer Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 11. November 2003, veröffentlicht im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» Nummer 1298 vom 5. Dezember 2003, geändert infolge einer Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 10. Dezember 2003, veröffentlicht im «Mémorial C» Nummer 101 vom 26. Januar 2004, geändert infolge einer Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 28. Oktober 2004, veröffentlicht im «Mémorial C» Nummer 31 vom 12. Januar 2005 («die Gesellschaft»).

Die außerordentliche Hauptversammlung wurde um 17.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Claude Erpelding, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg eröffnet und bestimmte sodann Frau Sylvie Scheer, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zur Sekretärin der Versammlung.

Die Versammlung bestellte Maître Michel Bulach, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Diese drei Personen bildeten das Büro der Versammlung.

Das wie hiervor aufgeführt zusammengesetzte Büro stellte die Anwesenheitsliste auf, welche, nachdem sie von den Gesellschaftern oder von den Bevollmächtigten der Gesellschafter und von den Büromitgliedern und dem Notar ne varietur unterzeichnet wurde, dieser Urkunde, zusammen mit den Vollmachten, als Anlage beigefügt wird und mit derselben einregistriert wird.

Der Vorsitzende erklärte und bat den Notar, nachfolgendes zu beurkunden:

I. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass sämtliche Gesellschafter, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von achtundsiebzig Millionen zweihundertneunzigtausendsechshundert Pfund Sterling (GBP 78.290.600,-) darstellen, bei der Hauptversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten waren. Die Hauptversammlung konnte daher rechtsgültig ohne vorangehende Einberufungskundgabe über sämtliche Verhandlungspunkte der Tagesordnung beraten und entscheiden.

II. Die Hauptversammlung hatte folgende Tagesordnung:

1. Entscheidung, dass das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft, welches am elften November zweitausendunddrei begonnen hat, dem Datum der Gesellschaftsgründung, am achtzehnten September zweitausendundvier endete.

2. Änderung des Eröffnungsdatums und des Schliessungsdatums des Geschäftsjahres der Gesellschaft, so dass es am sechzehnten März eines jeden Jahres beginnt und am fünfzehnten März des darauffolgenden Jahres endet, mit Ausnahme des gegenwärtigen Geschäftsjahres, welches am neunzehnten September zweitausendundvier begonnen hat und am fünfzehnten März zweitausendundfünf enden wird.

3. Abänderung des Artikels 17 der Gesellschaftssatzung, um den obigen Beschlüssen Rechnung zu tragen.

4. Sonstiges.

Die Hauptversammlung hat, nachdem sie den Aussagen des Vorsitzenden zugestimmt und sich für als ordnungsgemäß zusammengesetzt und einberufen erachtet hat, nach Beratung folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, dass das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft, welches am elften November zweitausendunddrei begonnen hat, Datum der Gesellschaftsgründung, am achtzehnten September zweitausendundvier endete.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, das Eröffnungsdatum und das Schliessungsdatum des Geschäftsjahres abzuändern, so dass das Geschäftsjahr am sechzehnten März eines jeden Jahres beginnt und am fünfzehnten März des darauffolgenden Jahres enden wird, mit der Ausnahme des gegenwärtigen Geschäftsjahres, welches am neunzehnten September zweitausendundvier begonnen hat und am fünfzehnten März zweitausendundfünf enden wird.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, Artikel 17 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern, um der besagten Abänderung Rechnung zu tragen:

«Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am sechzehnten März eines jeden Jahres und endet am fünfzehnten März des darauffolgenden Jahres.»

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Da keine weiteren Punkte der Tagesordnung offenstehen und keine weiteren Bitten um Diskussion vorgetragen wurden, schliesst der Vorsitzende die Versammlung.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Personen auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen derselben erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Erschienenen, haben die Mitglieder des Büros gemeinsam mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. Erpelding, S. Scheer, M. Bulach,

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, vol. 147S, fol. 51, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreiss Papier, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 5. April 2005.

T. Metzler.

(030430.3/222/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ABF HYDE PARK INVESTMENTS & Co SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 96.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bennevoie, le 5 avril 2005.

T. Metzler.

(030444.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

FLEURS DU MONDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 104, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 65.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01376, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLEURS DU MONDE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(029928.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.999.

Extrait des résolutions des associés du 4 avril 2005

L'associé unique de CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l. («la société»), a décidé ce qui suit, les Résolutions prenant effet au 4 avril 2005:

1) de nommer Robert Kimmels, né le 4 mars 1969 à Breukelen, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

2) de nommer Daniel Felsenthal, né à Hilversum, Pays-Bas, le 3 juillet 1974, avec adresse professionnelle au 206-216 Herengracht, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas;

3) de nommer Michel van Krimpen, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 19 février 1968, avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

en tant que gérants additionnels de la société.

Le Conseil de Gérance est désormais composé comme suit:

- M. Herman Boersen;

- M. Arnaud Chambriard;

- M. Daniel Felsenthal;

- M. Robert Kimmels;

- M. Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

H. Boersen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029949.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

MLR PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.

R. C. Luxembourg B 107.187.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Madame Marie-Louise Wiltzius, sans état, épouse de Monsieur Adolphe Musquar, demeurant à L-4394 Pontpierre, 2, rue de l'Ecole.
- 2.- Monsieur Luc Jules Reiter, indépendant, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 42, boulevard J.F. Kennedy.
- 3.- Monsieur Pascal Fernand Lietz, employé privé, demeurant à L-3943 Mondercange, 12, rue de Reckange.
- 4.- Mademoiselle Fadila Messai, employée privée, demeurant à L-3484 Dudelange, 24, rue Goethe.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, y compris l'achat, la vente, la mise en vente, la location et la gérance d'immeubles, ainsi que la promotion et la gestion de patrimoines immobiliers. La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de MLR PROMOTIONS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Les cent parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

| | |
|---|-----------|
| 1.- Madame Marie-Louise Wiltzius, prédite | 49 parts |
| 2.- Monsieur Luc Jules Reiter, prédit | 20 parts |
| 3.- Monsieur Pascal Fernand Lietz, prédit | 25 parts |
| 4.- Mademoiselle Fadila Messai, prédite | 6 parts |
| Total: cent parts sociales | 100 parts |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des co-associés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommé unique gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc Reiter, prêtre.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ensemble avec celle de Madame Marie-Louise Wiltzius ou celle de Monsieur Pascal Lietz.

2.- Le siège social est établi à L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. Wiltzius, J. Reiter, F. Lietz, F. Messai, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2005, vol. 906, fol. 38, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2005.

A. Biel.

(030533.3/203/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.050.375,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 91.796.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales entre LSF LUX HOLDINGS I, LTD. et LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., daté du 5 avril 2005, que la Société a racheté les 18.800 parts sociales que LSF LUX HOLDINGS I, LTD., une limited liability company constituée selon les lois des Bermudes et dont le siège social se trouve à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, détenait dans la Société.

Les parts sociales de la Société sont dès lors détenues comme suit:

- LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD.: 109.603 parts sociales; et

- LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.: 18.800 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030085.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 41.115.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 novembre 2003

Le mandat de Monsieur Norbert Werner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. est élue pour 6 ans Administrateur. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030561.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

SCHENK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 50.

R. C. Luxembourg B 93.253.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2005 que les actionnaires ont pris la résolution suivante:

Le président met aux voix la résolution suivante découlant de l'ordre du jour:

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire prend connaissance de la lettre de démission du 17 janvier 2005 de Monsieur Patrick Bernaerd de son mandat d'administrateur avec effet au 31 janvier 2005, décide d'accepter cette démission ainsi que de lui accorder pleine et entière décharge pour son mandat passé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14 mars 2005.

Pour SCHENK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 15 mars 2005, réf. DSO-BC00138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(901007.3/667/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

EIFEL-HAUS LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 203, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 18.154.

Im Jahre zweitausendfünf, den siebzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Versammelten sich in einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der anonymen Gesellschaft EIFEL-HAUS, LUXEMBURG S.A., mit Sitz zu 1470 Luxemburg, 203, route d'Esch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 18.154,

ursprünglich gegründet unter der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals zu Luxemburg-Eich residierenden Notar Joseph Kerschen, am 11. Februar 1981, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 61 vom 26. März 1981,

und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- gemäss Urkunde unter Privatschrift vom 3. Januar 1983, einregistriert zu Luxemburg, am 22. Februar 1983, Band 354, Blatt 7, Feld 5, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 75 vom 21. März 1983,

- gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Tom Metzler mit dem Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg, am 29. Juni 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 364 vom 8. Dezember 1989,

- gemäss Urkunde aufgenommen durch genannten Notar Metzler am 20. April 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 385 vom 18. Oktober 1990,

- gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit dem damaligen Amtssitz zu Echternach, am 21. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 192 vom 29. April 1993,

- gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 155 vom 18. Februar 2000,

- gemäss Urkunde unter Privatschrift vom 15. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 350 vom 4. März 2002,

- gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1266 vom 30. August 2002.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

Er beruft zum Schriftführer Dame Elisabeth Schaack, Privatbeamtin, wohnhaft in Hinkel,

und zum Stimmzähler Frau Heike Seis, Geschäftsfrau, Ehegattin von Herrn Alois Peters, wohnhaft zu D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Abänderung von Artikel 11. der Statuten, wie folgt:

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung der Gesellschaft im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung, welche namentlich und ohne Einschränkung jegliche immobilien Transaktionen sowie die unbeschränkte Vollmacht Hypotheken zu bestellen und Hypothekenlösungen zu gewähren,

an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Prokuristen, Angestellte oder Drittpersonen übertragen, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist. Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat wie obenerwähnt vertreten.

2. Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates und Verlängerung des Mandates der Verwaltungsratsmitglieder für die Dauer von sechs Jahren.

3. Ernennung des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 11. der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung der Gesellschaft im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung, welche namentlich und ohne Einschränkung jegliche immobilien Transaktionen sowie die unbeschränkte Vollmacht Hypotheken zu bestellen und Hypothekenschreibungen zu gewähren, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Prokuristen, Angestellte oder Drittpersonen übertragen, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist. Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat wie obenerwähnt vertreten.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt andurch Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder für die bisherige Ausübung ihrer Mandate. Die Generalversammlung beschliesst die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, nämlich von:

- Herrn Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4,
 - Frau Heike Seis, Geschäftsfrau, Ehegattin von Herrn Alois Peters, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4,
 - Herrn Jörg Peters, Maurermeister, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4,
- für die Dauer von sechs (6) Jahren zu verlängern. Somit erlöschen die Mandate bei der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu ernennen Herrn Alois Peters, vorbenannt, welcher durch seine Einzelunterschrift befugt ist die Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 11. der Statuten rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Peters, H. Seis, E. Schaack, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 mars 2005, vol. 358, fol. 74, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 11. April 2005.

H. Beck.

(030388.3/204/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

EIFEL-HAUS LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 18.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2005.

H. Beck.

(030390.3/204/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

39034

CAUCHEMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Luxembourg B 95.928.

Réunion du Conseil d'Administration

Se sont réunis ce 25 juillet 2002 à 12.30 heures au siège social les membres du conseil d'administration de la société anonyme CAUCHEMONT HOLDING S.A.

1. La société CPEL SOPARFI S.A., avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Gerard demeurant à L-9743 Crendal, Maison 14.

2. La société CLIG S.A., avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, représentée par son administrateur-délégué, Madame Françoise Dovifat, demeurant à L-9570 Wiltz, rue des Tondeurs 17.

3. Monsieur Jean-Louis Polome, demeurant à B-5020 Namur, rue des Martins Pêcheurs, 3.

Lesquels membres présents respectivement intervenus dans la constitution, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Avec l'accord des actionnaires, ils ont désigné administrateur-délégué la société CPEL SOPARFI S.A, préqualifiée, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Fait à Crendal, le 25 juillet 2002.

Pour CPEL SOPARFI S.A. / Pour CLIG S.A. / J.-L. Polome

G. Gerard / F. Dovifat

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2003, réf. DSO-AF00162. – Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901089.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mars 2005.

VIVARO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 107.199.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PARFININDUS, S.à r.l., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117 route d'Arlon, ici représentée par son gérant, Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurante L-5341 Moutfort, 16, Cité Lédenbiérg.

2.- Monsieur Frederik Rob, employé privé, demeurant à L-9982 Weiler, Maison 10.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VIVARO HOLDINGS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) qui sera représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 mars 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des

décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois d'avril à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition Générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

| | |
|--|----------|
| 1.- PARFININDUS, S.à r.l., préqualifiée, trois cent neuf actions | 309 |
| 2.- Monsieur Frederik Rob, prénommé, une action | <u>1</u> |
| Total: trois cent dix actions | 310 |

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois:

- a) Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à L-5341 Moutfort, 16 Cité Lédenbiërg;
- b) Mademoiselle Béatrice Pauls, employée privée, demeurant à L-8030 Strassen, 106, rue du Kiem;

c) Monsieur Karl Louarn, conseiller économique, demeurant à L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Pascoal da Silva, employé privé, demeurant à L-5460 Trintange, 25, rue de Remich.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion des affaires journalières de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand five, on the fourteenth of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- PARFININDUS, S.à r.l., with registered office at L-8009 Strassen, 117 route d'Arlon, here represented by its manager, Mr. Steeman, chartered accountant, residing at L-5341 Moutfort, 16, Cité Lédénbiérg.

2.- Mr. Frederik Rob, private employee, residing at L-9982 Weiler, Maison 10.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of VIVARO HOLDINGS S.A.

Art. 2. The registered office is in Strassen.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain à Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares of no par value.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) to be divided into five thousand (5,000) shares of no par value.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on March 14, 2010, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by

contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors can choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Friday of the month of April at 9.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2005. The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

| | |
|--|----------|
| 1.- PARFININDUS, S.à r.l., submentioned, three hundred and nine shares | 309 |
| 2.- Mr. Frederik Rob, submentioned, one share | <u>1</u> |
| Total: three hundred an ten shares | 310 |

The subscribed shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%), so that the company has now at its disposal the sum of thirty one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro (2,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors:

- Mr. Joeri Steeman, chartered accountant, residing at L-5341 Moutfort, 16 Cité Lédenbiërg;
- Miss Béatrice Pauls, private employee, residing at L-8030 Strassen, 106, rue du Kiem;
- Mr. Karl Louarn, economic consultant, demeurant à L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor:

Mr. Pascoal da Silva, private employee, residing at L-5460 Trintangé, 25, rue de Remich.

Third resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.

39040

Fourth resolution

The company's registered office is located at L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Fifth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: J. Steeman, F. Rob, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 mars 2005, vol. 430, fol. 96, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2005.

H. Hellinckx.

(030602.3/242/350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

COGESOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 98.607.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 octobre 2002 que:

1. Monsieur Philippe Moncousin, ingénieur-conseil, demeurant à Marche-en-Famenne (B);

Monsieur Guy Muller, employé privé, demeurant à Strassen;

Monsieur Jules Talbot, ingénieur-administrateur, demeurant à Vielsalm (B);

Monsieur Nick Menne, directeur, demeurant à Dudelange;

ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires se tenant en 2008.

2. Monsieur Joé Zens, employé privé, demeurant à Schifflange a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires se tenant en 2008.

3. Monsieur Philippe Moncousin, ingénieur-conseil, demeurant à Marche-en-Famenne (B) a été réélu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires se tenant en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 octobre 2002.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Diekirch, le 21 mars 2005, réf. DSO-BC00229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901093.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mars 2005.

SYPAL GIE, GROUPEMENT POUR LA PROMOTION ET LA GESTION DES SYSTEMES DE PAIEMENT AU LUXEMBOURG, Groupement d'intérêt économique.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg C 5.

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2004 a décidé de publier un texte coordonné des statuts du SYPAL-GIE. Ce texte contient les modifications suivantes:

* Modifications des statuts du SYPAL-GIE approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 1999

L'intitulé est modifié comme suit:

SYPAL-GIE, GROUPEMENT POUR LA PROMOTION ET LA GESTION DES SYSTEMES DE PAIEMENT AU LUXEMBOURG, GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE, Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

Toutes les mentions statutaires relatives à l'INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS ou en abrégé IML doivent être comprises comme faisant référence à la BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG, en abrégé BCL.

L'article 1^{er}. 2^{ème} alinéa est modifié comme suit:

«Le siège du groupement est établi à Luxembourg avec pour adresse la BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.»

L'article 21 est modifié comme suit:

«Le solde bénéficiaire ou déficitaire provenant de l'activité du groupement est considéré comme bénéfice ou perte des membres adhérents à la compensation. Le résultat est réparti entre les membres du groupement selon la contribution financière de chacun d'entre eux pendant l'exercice en question. La contribution financière comprend l'abonnement annuel et la tarification à la transaction.»

* Modifications des statuts du SYPAL-GIE approuvées par l'Assemblée Générale du 28 juin 2004.

L'article 9 est modifié comme suit:

«**Art. 9. Dispositions communes à la démission et à l'exclusion d'un membre.** Lorsqu'un membre cesse de faire partie du groupement, la valeur des droits qui lui reviennent ou des obligations qui lui incombent est déterminée sur la base du patrimoine du groupement tel qu'il se présente au moment où il cesse d'en faire partie.

Il n'aura droit qu'au remboursement de ses apports éventuels, à l'exclusion des cotisations annuelles, du droit d'entrée et des rémunérations de services rendus. Dans le cas particulier d'une fusion entre deux membres du Groupement, les droits d'entrée restants des deux membres sont fusionnés.

Il reste redevable, à l'égard du groupement, de toutes les contributions appelées, à quelque titre que ce soit, en particulier de l'éventuelle perte non couverte par les droits d'entrée de ce membre dans le groupement SYPAL-GIE, et exigibles jusqu'à cette date».

L'article 21 est modifié comme suit:

«**Art. 21. Bénéfices et pertes.** Le solde bénéficiaire ou déficitaire provenant de l'activité du groupement est considéré comme bénéfice ou perte des membres adhérents à la compensation. Le résultat est réparti entre les membres du groupement selon la contribution financière de chacun d'entre eux pendant l'exercice en question.

La contribution financière comprend l'abonnement annuel et la tarification à la transaction. Si la répartition des résultats fait apparaître une perte non couverte par les droits d'entrée versés par un des membres du groupement, ce dernier doit combler ses droits d'entrée par versement au SYPAL-GIE de la somme concordante, endéans les 30 jours après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale».

Fait à Luxembourg, le 28 juin 2004.

ABN AMRO BANK LUXEMBOURG S.A. / BANQUE BCP LUXEMBOURG S.A. / BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG / BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. / BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT / BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. / BANQUE RAIFFEISEN / BNP PARIBAS LUXEMBOURG S.A. / DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. / ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS LUXEMBOURG / ING LUXEMBOURG / KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE / SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06013. – Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030639.3/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

MONTALCINO FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 54.587.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 6 mai 2003

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.

2. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.30 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030310.3/766/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

OBER UND REITER, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3260 Bettembourg, 37-39, route de Mondorf.

H. R. Luxemburg B 107.203.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den achten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Aloyse Biel, mit dem Amtssitz in Esch-sur- Alzette.

Sind erschienen:

1.- Herr Rainer Ober, Küchenmeister, wohnhaft in L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

2.- Dame Bianca Reiter, Rechtsanwaltsgehilfin, wohnhaft in D-66620 Nonnweiler, Hochwaldstrasse 58.

Welche Komparenten erklärten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und baten den unterfertigten Notar folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Art. 1. Zweck - Benennung - Sitz - Dauer. Zwischen den Inhabern der nachfolgend geschaffenen Anteile wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet die geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie ihre Abänderungsgesetze und durch vorliegende Statuten. Der Sitz der Gesellschaft ist in Bettembourg.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Betrieb einer alkoholischen und nicht alkoholischen Schankwirtschaft mit Restaurant.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften mit einem ähnlichen oder komplementären Gesellschaftszweck beteiligen und Filialen, Büros oder Zweigstellen in jedem europäischen Land aufrichten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft nimmt den Namen OBER UND REITER GmbH an.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) aufgeteilt in Hundert (100) Anteile zu je hundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR), vollständig und in bar eingezahlt, was der Notar ausdrücklich bestätigt.

Das Gesellschaftskapital ist wie folgt gezeichnet:

| | |
|--|-----|
| 1) Herr Rainer Ober, vorgeannt | 50 |
| 2) Dame Bianca Reiter, vorgeannt | 50 |
| Total: hundert Anteile | 100 |

Art. 6. Zwischen den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Sie sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, welche nur einen einzigen Besitzer für jede einzelne anerkennt. An Nichtgesellschafter ist die Übertragung von Anteilen unter Lebenden lediglich mit dem Einverständnis aller Gesellschafter gestattet. Sollten eines Tages mehr Gesellschafter vorhanden sein, so ist die Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter dem Einverständnis der Mitgesellschafter unterworfen.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, welche die ausgedehntesten Vollmachten haben um die Geschäfte der Gesellschaft zu führen und um die Disponierungs- und Verwaltungsakte auszuführen, welche den Gesellschaftszweck betreffen.

Art. 8. Geschäftsjahr - Inventar - Gewinnverteilung. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Errichtung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Art. 9. Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz welche den Inventar zusammenfasst, aufgestellt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Verfügung des Nettogewinns, nach Ueberweisung von fünf Prozent des Gewinns auf die gesetzliche Reserve.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 11. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden so wird die eventuelle Liquidation vom Geschäftsführer im Amt oder von einem Liquidator, der von der Generalversammlung der Gesellschaft bezeichnet wird, ausgeführt, unter Zugrundlegung der Mehrheit welche in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 oder Abänderungsgesetzen festgelegt ist. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden nach Abzug der Passiva unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

Art. 12. Für alle in den gegenwärtigen Satzungen nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen.

39043

Kosten

Die Parteien erklären, dass die ungefähren Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Errichtung erwachsen oder die sie zu tragen hat, sich auf achthundert Euro (800,- EUR) belaufen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und haben folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Zu Geschäftsführer wird ernannt für eine unbestimmte Dauer: Herr Rainer Ober, vorgenannt;
- 2) Die Gesellschaft kann durch die alleinige Unterschrift seines einzigen Geschäftsführer vertreten werden;
- 3) Der Gesellschaftssitz ist in L-3260 Bettembourg, 37-39, route de Mondorf.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat die Parteien darauf aufmerksam gemacht, dass der obengennante Gesellschaftszweck einer ministeriellen Handelsermächtigung bedarf.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtig Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Ober, B. Reiter, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2005, vol. 906, fol. 45, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2005.

A. Biel.

(030625.3/203/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

HELIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.522.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(030098.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

HELIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.522.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(030104.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

HELIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.522.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 avril 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Francesco Moglia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:
MAZARS S.A., 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02061. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(030095.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

SPE 2 BERLIN, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 106.052.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of March.
Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CB RICHARD ELLIS STRATEGIC PARTNERS EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 94.323, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by Mrs. Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on March 24, 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole partner of SPE 2 BERLIN (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 106.052, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 27, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of two million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 2,987,500) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to three million euro (EUR 3,000,000) through the issue of one hundred nineteen thousand five hundred (119,500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

The one hundred nineteen thousand five hundred (119,500) shares have been entirely subscribed by CB RICHARD ELLIS STRATEGIC PARTNERS EUROPE, S.à r.l., prenamed, for the price of two million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 2,987,500).

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of two million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 2,987,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution of two million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 2,987,500) is entirely allocated to the share capital. There is no share premium.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at three million euro (EUR 3,000,000) represented by one hundred and twenty thousand (120,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thirty-three thousand euro (EUR 33,000).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CB RICHARD ELLIS STRATEGIC PARTNERS EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.323, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mars 2005.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de SPE 2 BERLIN (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.052, ayant son siège social à au 1, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 27 janvier 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 2.987.500) afin de le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à trois millions d'euros (EUR 3.000.000) par l'émission de cent dix-neuf mille cinq cents (119.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les cent dix-neuf mille cinq cents (119.500) parts sociales ont été entièrement souscrites par CB RICHARD ELLIS STRATEGIC PARTNERS EUROPE, S.à r.l., susnommée, au prix de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 2.987.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 2.987.500) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 2.987.500) est entièrement alloué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trente-trois mille euros (EUR 33.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Gauzes, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, vol. 431, fol. 14, case 7. – Reçu 29.875 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Mersch, le 12 avril 2005.

H. Hellinckx.

(030462.3/242/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

SPE 2 BERLIN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 avril 2005.

H. Hellinckx.

(030464.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.788.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on November 6, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1256 dated November 27, 2003, amended by a deed received by the undersigned notary on December 10, 2003, published in the Mémorial C number 49 dated January 14, 2004, and amended by a deed received by the undersigned notary on October 28, 2004, published in the Mémorial C number 34 dated January 13, 2005 («the Corporation»).

The extraordinary general meeting was opened at 5.15 p.m. by Mr. Claude Erpelding, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman and appointing Mrs. Sylvie Scheer, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appointed as scrutineer Maître Michel Bulach, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the members or by the proxy holders representing the members, and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of sixty-two million nine hundred seventy-three thousand nine hundred Pounds Sterling (GBP 62,973,900.-) were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Resolution that the first financial year of the Corporation, which began on the sixth day of November two thousand and three, date of incorporation of the Corporation, terminated on the eighteenth day of September two thousand and four.

2. Change of the opening and closing dates of the financial year of the Corporation so that it shall henceforth begin on the sixteenth day of March of each year and shall terminate on the fifteenth day of March of the following year, with the exception of the current financial year, which began on the nineteenth day of September two thousand and four and shall terminate on the fifteenth day of March two thousand and five.

3. Amendment of Article 17 of the Articles of Association of the Corporation to reflect the above resolution.

4. Miscellaneous.

The meeting having approved the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The members' meeting resolved that the first financial year of the Corporation, which began on the sixth day of November two thousand and three, date of incorporation of the Corporation, terminated on the eighteenth day of September two thousand and four.

Second resolution

The members' meeting resolved to change the opening and closing dates of the financial year of the Corporation so that it shall henceforth begin on the sixteenth day of March of each year and shall terminate on the fifteenth day of March of the following year, with the exception of the current financial year, which began on the nineteenth day of September two thousand and four and shall terminate on the fifteenth day of March two thousand and five.

Third resolution

The members' meeting resolved to amend Article 17 of the Articles of Association of the Corporation so as to reflect the said change, as follows:

«The financial year of the Corporation shall begin on the sixteenth day of March of each year and shall terminate on the fifteenth day of March of the following year.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundfünf, am fünfzehnten März.

Vor uns, Maître Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, Großherzogtum Luxemburg.

Versammelte sich eine ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxemburg, 69A, boulevard de la Pétrusse, gegründet infolge einer Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 6. November 2003, veröffentlicht im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» Nummer 1256 vom 27. November 2003, geändert infolge einer Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 10. Dezember 2003, veröffentlicht im «Mémorial C» Nummer 49 vom 14. Januar 2004 und geändert infolge einer Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 28. Oktober 2004, veröffentlicht im «Mémorial C» Nummer 34 vom 13. Januar 2005 («die Gesellschaft»).

Die außerordentliche Hauptversammlung wurde um 17.15 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Claude Erpelding, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg eröffnet und bestimmte sodann Frau Sylvie Scheer, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zur Sekretärin der Versammlung.

Die Versammlung bestellte Maître Michel Bulach, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Diese drei Personen bildeten das Büro der Versammlung.

Das wie hiervor aufgeführt zusammengesetzte Büro stellte die Anwesenheitsliste auf, welche, nachdem sie von den Gesellschaftern oder von den Bevollmächtigten der Gesellschafter und von den Büromitgliedern und dem Notar ne varietur unterzeichnet wurde, dieser Urkunde, zusammen mit den Vollmachten, als Anlage beigefügt wird und mit derselben einregistriert wird.

Der Vorsitzende erklärte und bat den Notar, nachfolgendes zu beurkunden:

I. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass sämtliche Gesellschafter, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von zweiundsechzig Millionen neunhundertdreiundsiebzigttausendundneuhundert Pfund Sterling (GBP 62.973.900,-) darstellen, bei der Hauptversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten waren. Die Hauptversammlung konnte daher rechtsgültig ohne vorangehende Einberufungskundgabe über sämtliche Verhandlungspunkte der Tagesordnung beraten und entscheiden.

II. Die Hauptversammlung hatte folgende Tagesordnung:

1. Entscheidung, dass das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft, welches am sechsten November zweitausendunddrei begonnen hat, dem Datum der Gesellschaftsgründung, am achtzehnten September zweitausendundvier endete.

2. Änderung des Eröffnungsdatums und des Schliessungsdatums des Geschäftsjahres der Gesellschaft, so dass es am sechzehnten März eines jeden Jahres beginnt und am fünfzehnten März des darauffolgenden Jahres endet, mit Ausnahme des gegenwärtigen Geschäftsjahres, welches am neunzehnten September zweitausendundvier begonnen hat und am fünfzehnten März zweitausendundfünf enden wird.

3. Abänderung des Artikels 17 der Gesellschaftssatzung, um den obigen Beschlüssen Rechnung zu tragen.

4. Sonstiges.

Die Hauptversammlung hat, nachdem sie den Aussagen des Vorsitzenden zugestimmt und sich für als ordnungsgemäß zusammengesetzt und einberufen erachtet hat, nach Beratung folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, dass das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft, welches am sechsten November zweitausendunddrei begonnen hat, Datum der Gesellschaftsgründung, am achtzehnten September zweitausendundvier endete.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, das Eröffnungsdatum und das Schliessungsdatum des Geschäftsjahres abzuändern, so dass das Geschäftsjahr am sechzehnten März eines jeden Jahres beginnt und am fünfzehnten März des darauffolgenden Jahres enden wird, mit der Ausnahme des gegenwärtigen Geschäftsjahres, welches am neunzehnten September zweitausendundvier begonnen hat und am fünfzehnten März zweitausendundfünf enden wird.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, Artikel 17 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern, um der besagten Abänderung Rechnung zu tragen:

«Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am sechzehnten März eines jeden Jahres und endet am fünfzehnten März des darauffolgenden Jahres.»

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Da keine weiteren Punkte der Tagesordnung offenstehen und keine weiteren Bitten um Diskussion vorgetragen wurden, schliesst der Vorsitzende die Versammlung.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Personen auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen derselben erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Erschienenen, haben die Mitglieder des Büros gemeinsam mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. Erpelding, S. Scheer, M. Bulach, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, vol. 147S, fol. 51, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 5. April 2005.

T. Metzler.

(030632.3/222/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 96.788.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 avril 2005.

T. Metzler.

(030633.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

**MONDIALA TECHNOLOGY EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. FINOVEST S.A., act. ICTribe S.A.).**

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 95.294.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2001

L'assemblée accepte la démission de Mesdames Denise Vervaeet et Joëlle Lietz en tant qu'administrateur. Sont nommés nouveaux administrateurs Monsieur Pol Jamagne, informaticien, demeurant 2, rue Cochetay à B-4140 Sprimont et Monsieur Marc Vandelaer, informaticien, demeurant 23, rue de la Fontaine à B-4140 Sprimont. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 septembre 2001

Messieurs Pol Jamagne et Marc Vandelaer sont nommés administrateurs-délégués de la société. Ils seront chargés de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901147.3/506/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2005.

**MONDIALA TECHNOLOGY EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. ICTribe S.A.).**

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 95.294.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2002

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Pol Jamagne, Monsieur Marc Vandelaer et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 juin 2002

Messieurs Pol Jamagne et Marc Vandelaer sont nommés administrateurs-délégués de la société pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901148.3/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2005.

**MONDIALA TECHNOLOGY EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. ICTribe S.A.).**

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 95.294.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Pol Jamagne, Monsieur Marc Vandelaer et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 juin 2003

Messieurs Pol Jamagne et Marc Vandelaer sont nommés administrateurs-délégués de la société pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901149.3/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2005.

**MONDIALA TECHNOLOGY EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. ICTribe S.A.).**

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 95.294.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 décembre 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Pierre Schill, Monsieur Pol Jamagne et Monsieur Marc Vandelaer, ainsi que celui du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2004.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 décembre 2003

Messieurs Pol Jamagne et Marc Vandelaer sont nommés administrateurs-délégués de la société pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901150.3/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2005.

**MONDIALA TECHNOLOGY EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. ICTribe S.A.).**

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 95.294.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 décembre 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Pierre Schill, Monsieur Pol Jamagne et Monsieur Marc Vandelaer, ainsi que celui du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2005.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 décembre 2004

Messieurs Pol Jamagne et Marc Vandelaer sont nommés administrateurs-délégués de la société pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901151.3/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2005.

**MONDIALA TECHNOLOGY EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. ICTribe S.A.).**

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 95.294.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire 30 décembre 2004

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Pierre Schill et Marc Vandelaer en tant qu'administrateurs. Sont appelés en remplacement Monsieur Philippe Vercoutter, informaticien, demeurant Kalvaart 5 à B-8900 Eeper et Monsieur Jan De Bruyne, comptable, demeurant Doriksveld 6 à B-9308 Hofstade. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901152.3/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2005.

GEM SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.592.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 26 novembre 2004 que:

le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Monsieur Lindsay Leggat-Smith, directeur de société, élisant domicile au 24, boulevard Princesse Charlotte, c/o Carey Langlois, MC-98000 Monaco.

- Monsieur Stéphane Postifferi administrateur de sociétés, élisant domicile au 24, boulevard Princesse Charlotte, c/o Carey Langlois, MC-98000 Monaco.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- Madame Ana de Sousa, comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 26 novembre 2004 que:

en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 26 novembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société avec la limitation suivante: toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire devront requérir la signature conjointe de deux administrateurs.

Tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030725.3/2329/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

SCULPTOR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.243.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 21 mars 2005 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., OZ EUROPE MASTER FUND LTD et OZ MASTER FUND LTD, les 125 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

* OZ EUROPE MASTER FUND LTD, 9West 57th Street 39th Floor - New York NY 10019 Etats-Unis, 42 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.00.

* OZ MASTER FUND LTD, 9West 57th Street 39th Floor - New York NY 10019 Etats-Unis, 83 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

SCULPTOR INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01934. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(030089.3/683/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

TECHNIPARTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 57.788.

L'an deux mille cinq, le huit avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TECHNIPARTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 209 du 28 avril 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 mars 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 57.788, au capital social de cent trente-trois mille huit cent soixante-deux virgule cinquante euros (EUR 133.862,50).

L'assemblée est composée de:

1. TRIMLINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, avec siège social à L-1650, Luxembourg, 6, avenue Guillaume,

propriétaire de cinq mille cent trente (5.130) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Michael Ernzerhof, employé privé, demeurant à D-54636, Dahlem, Hubertusstrasse 15, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 31 mars 2005,

2. ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, avec siège social à L-1650, Luxembourg, 6, avenue Guillaume,

propriétaire de deux cent soixante-dix (270) parts sociales,

ici représentée par Madame Carole Giovannacci, employée privée, demeurant à F-57700, Saint Nicolas en Forêt, 7, rue de la Clairière,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 mars 2005.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent être les seules associées de ladite société, se considérer comme dûment convoquées, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Résolution

Les associées décident de modifier l'objet social et, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la distribution, la représentation, la fabrication de tout matériel afférent à l'automobile et à ses dérivés, pièces détachées neuves ou d'occasion, de même que les véhicules, les accessoires, y compris l'électronique.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière aussi bien que la cession par vente, échange ou autrement de titres, d'obligations, de billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à l'établissement ou au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et accorder à ses filiales ou aux sociétés qu'elle surveille tous prêts ou garanties et la société peut emprunter sous toutes les formes.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ernzerhof, C. Giovannacci, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, vol. 147S, fol. 77, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

E. Schlesser.

(030458.3/227/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

TECHNIPARTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 57.788.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

E. Schlesser.

(030460.3/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

PFO TECHNIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 98.614.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 avril 2004 que:

1. Monsieur Jean-Marie Graff, expert en automobile, demeurant à St. Vith (B);

Madame Colette Toussaint, indépendante, demeurant à Malmedy (B);

ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'exercice 2009.

2. Monsieur Guy Müller, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'exercice 2009.

3. Monsieur Jean-Marie Graff, expert en automobile, demeurant à St. Vith (B) a été réélu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Diekirch, le 16 avril 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Diekirch, le 16 mars 2005, réf. DSO-BC00155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901094.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mars 2005.

O3-LUX AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 129, route de Stavelot.

H. R. Luxemburg B 103.064.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 25. März 2005

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfundzwanzigsten März, am Gesellschaftssitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, sind zur ausserordentlichen Generalversammlung erschienen die Aktionäre der Gesellschaft O3-LUX AG.

Gegründet gemäss Akt vor dem instrumentierenden Notar Fernand Unsen in Diekirch am 24. Juli 1998,

eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Nummer B 4.867.

Die Sitzung wird eröffnet unter der Präsidentschaft von Frau Anita Hüting-Klinkenberg, Kauffrau, wohnhaft in B-4770 Amel, Herresbach 42.

Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretär Herrn Ulco Hüting, Kaufmann, wohnhaft zu B-4770 Amel, Herresbach 42.

Der Präsident benennt als Stimmzähler Herrn Hermann-Josef Lenz, Privatbeamter, wohnhaft zu B-St.Vith, Hinderhausen 82.

Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Die Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Sitzverlegung innerhalb der Gemeinde Weiswampach.

II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollzählig erschienen sind. Die erschienenen oder vertretenen Gesellschafter beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird vom 1. April an verlegt,

von: 117, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach,

nach: 129, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach.

Die Gesellschaft verbleibt in der Gemeinde Weiswampach.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Weiswampach, den 25. März 2005.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Präsident / Sekretärin / Stimmzähler

Enregistré à Diekirch, le 29 mars 2005, réf. DSO-BC00321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(901109.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2005.

PROCON ASSETS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 56.323.

Réunion du Conseil d'Administration

Se sont réunis ce 17 février 2000, à 17.00 heures au siège social les membres du conseil d'administration de la société anonyme PROCON ASSETS HOLDING S.A.

1. La société CPEL SOPARFI S.A., ayant son siège à L-9743 Crendal, Maison 14, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Gerard, demeurant à L-9743 Crendal, Maison 14.

2. La société CLIG S.A., ayant son siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, représentée par son administrateur-délégué, Madame Françoise Dovifat, demeurant à B-4 960 Malmedy, Hédomont 4.

3. Monsieur Georges Gerard, demeurant à L-9743 Crendal, Maison 14.

Lesquels membres présents, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Est désignée administrateur-délégué la société CLIG S.A., préqualifiée, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2000.

CLIG S.A. / CPEL SOPARFI S.A. / G. Gerard

F. Dovifat / G. Gerard

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2004, réf. DSO-AS00103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901113.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2005.

INTERCASCADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. FLANELLE, S.à r.l.).

Capital social: USD 12.000,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 79.980.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2005 que Messieurs Bruno Beernaerts, Alain Lam et David de Marco, ont démissionné de leurs postes de gérants de la société.

Monsieur Yeshayahu Haim (Samuel) Lebowitz a été nommé gérant en leur remplacement. Il terminera le mandat de ses prédécesseurs.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030383.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

THE CAROUSEL PICTURE COMPANY, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-5380 Uebersyren, 45, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 55.745.

Cession de parts:

Suite à une cession de parts en date du 5 avril 2005 entre la société THE CAROUSEL PICTURE COMPANY S.A. et THE CAROUSEL FILM COMPANY S.A., il résulte que le capital social est ainsi réparti:

- Schroeder Romain: 49 parts commanditaire;
- Thomas Reeve: 49 parts commanditaire;
- THE CAROUSEL FILM COMPANY S.A.: 2 parts commandité.

Gérant associé commandité:

Suite à la cession de parts commandité intervenue, à partir du 05/04/06 le gérant associé commandité est la société THE CAROUSEL FILM COMPANY S.A., établie et ayant son siège social à 45, rue de la Montagne, L-5380 Uebersyren.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE CAROUSEL PICTURE COMPANY S.A.

Gérant associé commandité

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030167.3/1137/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

DLC ET CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 78.
R. C. Luxembourg B 99.999.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2004 de la S.A. DLC ET CIE tenue à Wintrange que:

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur Delvenne Joseph, demeurant à L-9638 Pommerloch,
- Monsieur Delvenne Dimitri, demeurant à B-4950 Waimes,
- Monsieur Lodomez Freddy, demeurant à B-4950 Xhoffraix-Malmedy,
- Monsieur Lodomez Frank, demeurant à B-4960 Xhoffraix-Malmedy,

et le mandat du commissaire aux comptes:

- La FIDUCIAIRE HUPPERETZ ET CIE Sprl, avec siège social à B-4960 Malmedy, ont été reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 juin 2004.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 2 mars 2005, réf. DSO-BC00026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901119.3/557/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mars 2005.

PYRAMIDON A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9970 Leithum, Maison 2.
H. R. Luxemburg B 98.820.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 21. Dezember 2004

Am Dienstag, dem 21. Dezember 2004 um 11.00 Uhr versammelten sich die Aktionäre der PYRAMIDON A.G., zu einer außerordentlichen Generalversammlung am Gesellschaftssitz, Maison 2, in L-9970 Leithum.

Der Vorsitzende stellt folgende, aus der Tagesordnung hervorgehenden Beschlüsse zur Wahl:

1. Die außerordentliche Generalversammlung nimmt das Rücktrittsschreiben zum 20. Dezember 2004 des Herrn Peter Hövelmann, wohnhaft in D-63165 Mühlheim, Nelkenweg 8, als Verwaltungsratsmitglied zur Kenntnis. Die Versammlung nimmt den Rücktritt an und erteilt dem ausscheidenden Verwaltungsratsmitglied Entlastung für sein bisheriges Mandat. Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

2. Die außerordentliche Generalversammlung ernennt mit sofortiger Wirkung Herrn Valentin Häffner, Kaufmann, wohnhaft in D-65232 Taunusstein, Philipp-Reis-Straße 6, zum Verwaltungsratsmitglied. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

Zur Eintragung beim Handelsregister und zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 24. März 2005.

Für PYRAMIDON A.G.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 25 mars 2005, réf. DSO-BC00305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901159.4/667/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} avril 2005.

SUPERMARCHÉ MASSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt.

R. C. Luxembourg B 92.868.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2005 que les actionnaires ont pris la résolution suivante:

Première résolution

1. Monsieur Michel Seivert, gérant, est révoqué avec effet immédiat de son mandat d'administrateur/gérant. L'assemblée générale extraordinaire lui donne décharge pour son mandat passé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 mars 2005.

Pour SUPERMARCHÉ MASSEN S.A., Société Anonyme

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 25 mars 2005, réf. DSO-BC00303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901166.4/667/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} avril 2005.

SAINT PAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 86.494.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social

à Luxembourg, le 17 novembre 2004 à 9.00 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Gilles Chavanac, en tant qu'Administrateur-Délégué, Madame Elise Lethuillier et Madame Maria Farias en tant qu'Administrateurs et de FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET S.A., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes se clôturant au 31 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030629.3/817/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

NETCO INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 57.203.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 16.00 heures le 3 mars 2004

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2004.

2. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

39056

Résolutions

1. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2004.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 17.30 heures. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC02903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030313.3/766/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ARBED, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 6.990.

Composition du Conseil d'Administration

L'Assemblée générale des actionnaires du 25 mars 2005 a ratifié la cooptation en qualité d'administrateur, faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 2 juillet 2004, de M. Gonzalo Urquijo Fernandez de Araoz en remplacement de M. Robert Hudry, démissionnaire.

M. Gonzalo Urquijo Fernandez de Araoz, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, achèvera le mandat de M. Hudry qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

ARBED, Société Anonyme

P. Ehmann / M. Wurth

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030479.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

LUNASUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.750.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

LUNASUN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030592.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ERAORAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.371.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Cristiano Cortella, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Cristiano Cortella, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme
ERAORAFIN HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030580.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

GHANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.297.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2005

Les mandats d'administrateurs de Stefano Mombelli, Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Stefano Mombelli, Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme
GHANA S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030583.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ICREM HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
H. R. Luxemburg B 93.507.

—
AUSZUG

Aus den genommenen Entschliessungen der Ordentliche Generalversammlung vom 21. Mai 2003 geht hervor dass:

1. Herr Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft in Wiltz;

Herr David Veloso, Privatbeamter, wohnhaft in Bürden;

Frau Tatiana Reding, Privatbeamtin, wohnhaft in Wiltz,

ernannt wurden als Verwaltungsmitglieder der Gesellschaft. Die Mandate enden bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

2. Herr Guy Muller, Diplom-Volkswirt, wohnhaft in Strassen wurde als Kommissar der Gesellschaft ernannt. Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

3. Herr Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft in Wiltz wurde zum Präsident des Verwaltungsrates ernannt, gemäß dem Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften. Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Für gleichlautende kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 21. Mai 2003.

COFINOR S.A.
Bevollmächtigten
Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 21 mars 2005, réf. DSO-BC00230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901168.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} avril 2005.

MELT AGROSERVICE S.C., Gesellschaft zivilrechtlicher Natur.

Gesellschaftssitz: L-4998 Sprinkingen, rue de la Croix.

H. R. Luxemburg E 643.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz in Niederkerschen.

Sind erschienen:

- 1) Herr Marc Emering, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 6. September 1969, zu L-4998 Sprinkingen, rue de la Croix, wohnend;
- 2) Herr Nicolas Ernest genannt Nico Leclerc, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 3. Januar 1963, zu L-8388 Koerich, 32, rue de Steinfort wohnend;
- 3) Herr Léon Meyers, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 9. September 1967, zu L-8358 Goeblingen, 5, rue Principale wohnend;
- 4) Herr Claude Thiry, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 21. Januar 1964, zu L-4995 Schouweiler, 19, rue du Stade wohnend.

Welche Komparanten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1873 des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von landwirtschaftlichen Arbeiten für Dritte.

Art. 3. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet MELT AGROSERVICE S.C.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sprinkingen.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt dreitausend Euro (EUR 3.000), eingeteilt in hundert (100) Anteile von je dreissig Euro (EUR 30).

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschafter übertragbar.

Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafters auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafters. Jedoch müssen Letztere innerhalb von drei Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

Art. 10. Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheissen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschliessen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

Art. 11. Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäss Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäss den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

Art. 12. Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens im ersten Semester eines jeden Jahres statt, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäss Artikel 7 der Satzung zu befinden.

Eine Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafters sooft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt.

Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschliesst mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 13. Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschliesst.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Die Gesellschaftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

| | |
|--|-----|
| 1) Herr Marc Emering, vorbenannt, zwanzig Anteile | 20 |
| 2) Herr Nico Leclerc, vorbenannt, zweiundzwanzig Anteile | 22 |
| 3) Herr Léon Meyers, vorbenannt, achtunddreissig Anteile. | 38 |
| 4) Herr Claude Thiry, vorbenannt, zwanzig Anteile. | 20 |
| Total: hundert Anteile | 100 |

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt so dass der Betrag von dreitausend Euro (EUR 3.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was durch den amtierenden Notar festgestellt und bestätigt wird.

Gründungskosten

Die Kompargenten schätzen den Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, auf ungefähr siebenhundert Euro (EUR 700).

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend haben sich die Kompargenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf vier (4) festgesetzt.

2. Zu Geschäftsführern werden ernannt:

a) Herr Marc Emering, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 6. September 1969, zu L-4998 Sprinkingen, rue de la Croix, wohnend;

b) Herr Nicolas Ernest genannt Nico Leclerc, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 3. Januar 1963, zu L-8388 Koerich, 32, rue de Steinfort wohnend;

c) Herr Léon Meyers, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 9. September 1967, zu L-8358 Goeblingen, 5, rue Principale wohnend;

d) Herr Claude Thiry, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 21. Januar 1964, zu L-4995 Schouweiler, 19, rue du Stade wohnend.

Die Gesellschaft wird rechtmässig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der vier Geschäftsführer.

3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-4998 Sprinkingen, rue de la Croix.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Niederkerschen in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Emering, N. Leclerc, L. Meyers, C. Thiry, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 avril 2005, vol. 431, fol. 81, case 7. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkeschen, den 11. April 2005.

A. Weber.

(030345.3/236/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

NAVIGO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxembourg B 59.573.

Die Gesellschaft LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, legt das Mandat als Aufsichtskommissar der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung ab.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 6. April 2005.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030429.3/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

STARDON INVESTMENTS (EDINBURGH GROSVENOR), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 107.168.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty fourth of March.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade Register, here represented by Mr. Marc Seimetz, attorney, with address at 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 March 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or through subsidiaries or branches, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of STARDON INVESTMENTS (EDINBURGH GROSVENOR), S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of managers.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote, but in case of equality of votes, the chairman of the board shall have a casting vote. One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No board of managers meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from the United Kingdom.

The managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The company will be bound by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the managers.

The managers are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. Decisions of the Sole Member - Collective Decisions of the Members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 as amended on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Title V. Financial Year - Balance Sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. General Provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, subscribed for the one hundred (100) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred and ten Euro (EUR 1,810.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers of the company for an unlimited duration:

- Dishner Jeffrey, manager, with professional address at 591, West Putnam Ave, USA-CT 06830 Greenwich;
- Murphy Michael, manager, with professional address at 320 Interstate North Parkway Suite 220 Atlanta, GA 30339;
- Taylor Maurice, director, with professional address at 4th Floor, Victoria Chambers, 142 West Nile Street, Glasgow, G1 2RQ, Scotland

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société régie par la loi luxembourgeoise, avec son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc Seimetz, avocat, avec adresse professionnelle à 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 mars 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de

son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit à travers des filiales ou succursales, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de STARDON INVESTMENTS (EDINBURGH GROSVENOR), S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix, mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par les gérants.

Les gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives d'Associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre V. Année Sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par les gérants en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Dispositions Générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cent dix (1.810,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Dishner Jeffrey, gérant, avec adresse professionnelle à 591, West Putnam Ave, USA-CT 06830 Greenwich;
- Murphy Michael, gérant, avec adresse professionnelle à 320 Interstate North Parkway Suite 220 Atlanta, GA 30339;
- Taylor Maurice, administrateur, avec adresse professionnelle à 4th Floor, Victoria Chambers, 142 West Nile Street, Glasgow, G1 2RQ, Scotland.

2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Seimetz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 147S, fol. 65, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(030361.3/230/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ITXC IP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 100.682.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 15 mars 2005

En date du 15 mars 2005, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Theodore M. Weitz demeurant à c/o ITXC Corp., 750 College Road, Princeton, NJ 08540, USA.

Depuis cette date la société est gérée par Monsieur Michael C. Wu, Vice-Président et Deputy General Counsel de TELEGLOBE AMERICA INC., né le 5 octobre 1966 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 12010 Sunset Hills Road, One Discovery Square, 4th Floor, Reston, Virginia 20190, Etats-Unis d'Amérique, gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

ITXC IP HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030565.3/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ZML INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 146.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 87.893.

Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique en date du 19 juillet 2002

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de VESTAR EUROPE I, LLC, une société dûment constituée et existant suivant les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 9 East Lookckerman Street, City of Dover, Kent County, Delaware 19901, de sa fonction de gérant de la société.

- de nommer aux fonctions de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée, VESTAR EUROPE I, LLC, une limited liability partnership, dûment constituée et existant suivant les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social à Tower 42, 26 Old Broad Street, London EC2N 1HQ, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour ZML LUXEMBOURG, S.à r.l.

B. Akhertous

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030529.3/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

TRIPODE ONE, Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 89, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 90.580.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TRIPODE ONE (la «Société»), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 90580, ayant son siège social au 1A, rue du Fort Dumoulin, L-1425 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 28 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 139 du 11 février 2003.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de son emplacement actuel vers le 89, route de Longwy, L-4831 Rodange, Luxembourg avec effet immédiat.

Modification subséquente de l'article 2 alinéas 1 et 2 et de l'article 13 des statuts.

2. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société au 89, route de Longwy, L-4831 Rodange, avec effet immédiat.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article 2 et l'article 13 des statuts comme suit:

Art. 2. (deux premiers alinéas). «Le siège social est établi dans la commune de Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré à toute autre adresse de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration.»

Art. 13. «L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 mai à 14 heures.

Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. Heiliger, J.-J. Bernard, M. Hack, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2005, vol. 893, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(030663.3/239/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

TRIPODE ONE, Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 89, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 90.580.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(030664.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

VICKIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.135.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

VICKIN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030579.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

BOISSONS HEINTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Z. I. Op der Hei.
R. C. Luxembourg B 92.581.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2004 que les actionnaires ont pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003, Monsieur Alain Kohnen, 144, route de Stavelot, à L-9991 Weiswampach, en qualité de Réviseur d'Entreprises de la société. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 mars 2005.

Pour BOISSONS HEINTZ S.A., Société Anonyme
FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 14 mars 2005, réf. DSO-BC00115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901008.3/667/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2005.

FINBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.242.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

FINBRA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030593.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

N&W FINANCE COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 102.111.

En date du 19 mars 2005, N&W ITALIA, S.r.l. actionnaire de la société N&W FINANCE COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l. a changé de dénomination sociale et de forme sociale en N&W GLOBAL VENDING S.P.A., ayant son siège social à Via Roma 24, I-24030 Valbrembo (BG) et ce avec effet au 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030304.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

39068

MOBILE4LESS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.688.

Il résulte d'un courrier adressé à la société MOBILE4LESS que Monsieur Fabio Mazzoni a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030645.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

MOBILE4LESS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.688.

Il résulte d'un courrier adressé à la société MOBILE4LESS que WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030643.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

HOMI EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.436.

Extrait des décisions de l'associé unique en date du 2 août 2004

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Zeev Danziger de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 30 juillet 2004.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la nomination de Monsieur Ben Zion Perko, né le 1^{er} juillet 1955 à Israël, résidant professionnellement au 25, Hameridit Street, Tel Aviv, Israël, en tant que gérant de la société avec effet au 30 juillet 2004.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour extrait

Pour HOMI EUROPE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030650.3/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

IRONLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 107.162.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin N° 196.711, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande, ici représentée par Madame Année Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, Iles Anglo-Normandes, le 21 mars 2005.

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin N° 196.706, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande, ici représentée par Mademoiselle Véronique Guebels, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, Iles Anglo-Normandes, le 21 mars 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination d'IRONLUX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera Luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières.»

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La

signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le 27 du mois d'avril à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005
- 2) La première Assemblée Générale Annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|---|-----|
| 1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, cent soixante-quinze actions | 175 |
| 2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, cent soixante-quinze actions | 175 |
| Total: trois cent cinquante actions | 350 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.685,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Gérard Muller, économiste, né le 28 décembre 1943 à Pétange, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et
 - b) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et
 - c) Monsieur Marc Schmit, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, V. Guebels, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 147S, fol. 63, case 10. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(030336.3/230/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

ILYOSON, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 54.250.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 30 août 2005 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03309/534/14)

Le Conseil d'Administration.

BANYAN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 76.957.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 31 août 2005 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (03313/534/15)

Le Conseil d'Administration.

WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.606.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of our company, which will be held extraordinarily at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg on August 29, 2005 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at April 30, 2005; allocation of the net results
3. Discharge to the Directors
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting of August 29, 2005 the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (03467/584/24)

The Board of Directors.

LAFIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 83.258.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANTICIPATE ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 31, 2005* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
6. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
7. Miscellaneous

II (03623/795/18)

The Board of Directors.

WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.606.

The Annual General Meeting of August 10, 2005 having not been validly constituted, shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of our company, which will be held at 7, rue Thomas Edison, Strassen, on *August 29, 2005* at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at April 30, 2005; allocation of the net results
3. Discharge to the Directors
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting of August 29, 2005 the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (03552/584/24)

The Board of Directors.